

Département de la HAUTE-SAOIE

**Commune de Saint-Jorioz**

Zonage de l'assainissement  
Volet : Eaux Pluviales

- Travaux et Réglementation -

**Réglementation :**

Zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement :

**Zone de gestion individuelle :**

Réglement 1  
Réglement 2

**Divers :**

Secteur Potentiellement Urbanisable  
Contour PLU (Zones U et AU)  
Mise à jour du bâti à titre indicatif  
Zone humide

**Travaux :**

Numéro des travaux ou recommandations  
Travaux liés aux dysfonctionnements  
Travaux liés à l'ouverture à l'urbanisation des SPU  
Recommandations liées à l'ouverture à l'urbanisation des SPU

**Réseaux :**

Réseau hydrographique  
Fossé  
Réseau EP et cour d'eau busé  
Réseau EP (cunette) - Tracé indicatif

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Février 2014, portant le projet de PLU de Saint-Jorioz.

La Maire, M<sup>me</sup> BÉGIN  
Le Maire-adjoint, M<sup>me</sup> BÉGIN

Date: Janvier 2014  
Echelle: 1/5 000  
Fichier: Zonage\_EP\_S1\_Jorioz\_Janv2014.dwg  
Dessin: S.BRUN - L.THOMASSON

**NEOT INGÉNIEURS CONSEILS**  
100, rue de la République  
75001 PARIS  
Tél: 01 42 22 22 22  
Fax: 01 42 22 22 22  
www.neot-conseils.com  
E-mail: conseil@neot-conseils.com

**EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT**

« Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés » « Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite »

**APTITUDE des SOLS à l'INFILTRATION des EAUX PLUVIALES**

**Vert:** Aptitude Bonne à l'Infiltration :  
-> l'Infiltration est Obligatoire,  
-> Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse.

**Vert 2:** Aptitude Moyenne à l'Infiltration, mais :  
-> Grande Surface Disponible,  
-> Absence de Risque à l'Avant,  
-> Dispositif d'infiltration obligatoire avec surverse.

**Orange:** Aptitude Moyenne à l'Infiltration :  
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au Permis de Construire par une étude géopédologique à la parcelle.  
- si l'infiltration est possible, elle est obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans surverse obligatoire.  
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention Étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

**Rouge:** Aptitude Mauvaise à l'Infiltration (forte densité de l'urbanisation, Risques Naturels, Périmètre de Protection de Captages, ...)  
-> l'Infiltration des Eaux Pluviales est Déconseillée,  
-> Dispositifs de Rétention Étanche avec débit de fuite et surverse obligatoire.

**Travaux et Recommandations**

**Travaux à réaliser sur le réseau existant**

| Travaux n° | Nature des travaux  | Niveau de priorité | Coût de réalisation                          |
|------------|---|--------------------|--|
| 1          | Redimensionnement de réseau, secteur Machevaz<br>alternative 1<br>alternative 2                               | Priorité 1         | 269 100 € HT<br>237 400 € HT<br>154 500 € HT |
| 2          | Redimensionnement de fossé et traversée de route, Lieu dit "Les Berthoudes"<br>alternative 1<br>alternative 2 | Priorité 1         | 13 800 € HT<br>1 144 450 € HT                |
| 3          | Création d'un bassin de rétention-infiltration, Secteur Monseigneur<br>Alternative 1<br>Alternative 2         | Priorité 1         | 107 150 € HT<br>258 400 € HT                 |
| 4          | Redimensionnement de fossé et traversée de route, Chemin de la Tullette                                       | Priorité 3         | 19 850 € HT                                  |
| 5          | Création de fossé et traversée de route, Lieu dit "Demaison"  | Priorité 3         | 7 500 € HT                                   |
| 6          | Stabilisation des berges de réseau par enrochements, Secteur Monseigneur                                      | Priorité 2         | 36 550 € HT                                  |
| 8          | Création d'un nouveau réseau, Route de la Verpillère<br>alternative 1<br>alternative 2                        | Priorité 2         | 362 000 € HT<br>217 050 € HT                 |

**Travaux à réaliser pour la gestion des crues du Laudon et du Nant de Villard :**

| Travaux n° | Nature des travaux  | Coût de réalisation |
|------------|---|---------------------|
| 9          | Création d'une zone d'écrêtement des crues du Laudon, Secteur le Tiro - Hydrétudes 2002                   | 1 500 000 € HT      |
| 9          | Création d'une zone d'écrêtement des crues du Nant de Villard, Secteur Villard et Tavand, Hydrétudes 2002 | 1 620 000 € HT      |

**Travaux à réaliser pour l'ouverture à l'urbanisation des SPU**

| SPU | Nature des travaux   |
|-----|--|
| 6   | Restauration et stabilisation du fossé existant, Régulation des rejets EP par la mise en place de dispositifs de rétention à la parcelle, Bassin versant Nord: Création d'un BR pour une gestion collective (v= 50 m³) ou Rétention-infiltration à la parcelle, Bassin versant Sud: Création d'un BR pour gestion collective (v= 190 m³) et maintien de l'axe d'écoulement existant sur la zone. |

**Recommandations à suivre pour l'ouverture à l'urbanisation des SPU**

| SPU | Nature des recommandations   |
|-----|--|
| 6   | Mise en place de dispositifs de protection rapprochés contre le ruissellement pour les constructions existantes. |

